Procès-verbal de la Réunion Générale du 26 juin 1881

L'an mil huit cent quatre vingt-un et le Dimanche vingt-six du mois de juin, à cinq heures de l'après-midi, les adhérents, soit comme membres honoraires de la Fanfare de Saint Priest, soit comme membres actifs, se sont réunis dans une des salles de l'École communale de garçons, selon l'invitation qui leur avait été faite par la commission d'initiative, pour constituer en société et nommer le Conseil d'administration qui devra gérer les affaires de ladite société.

Aussitôt après l'exécution d'un morceau chaleureusement applaudi, Monsieur Chemain membre de la commission d'initiative a fait lecture à l'assemblée des Statuts et du règlement élaborés par eux qui, après plusieurs modifications portant principalement sur le nombre et l'époque des réunions générales et du Conseil d'administration, ont été approuvés à l'unanimité.

Monsieur Chemain fait ensuite remarquer qu'aux termes des statuts, le conseil d'administration doit être composé de Onze membres, savoir : Un Président, un Vice-Président, un Directeur, un Sous directeur, un Secrétaire, un Trésorier, un Archiviste et quatre commissaires faisant fonctions de conseillers. Il dit ensuite que la commission d'initiative s'est arrêtée sur quelques noms qu'il va soumettre à la sanction de l'assemblée.

MM. Favard Louis proposé comme Président
Quinon Gabriel fils - idem - Vice-Président
Jacquet Auguste - idem - Directeur
Chemain Jean François - idem – Sous Directeur
Odet Alexis - idem - Secrétaire
Masson Jean Baptiste - idem - Trésorier
Védrenne Fils - idem - Archiviste
Chemain Jean Baptiste
Roux Commissaires
Gérôme Jean Claude
Payet Maurice Jean Louis

Ont été élus à l'unanimité et ont déclaré accepter la mission qui leur était confiée.

Monsieur Favard élu Président prend alors la parole et dans une allocution bien sentie il a remercié l'assemblée de la marque de confiance qu'elle venait de lui accorder.

Monsieur Chemain adjoint au Maire et membre honoraire demande au nom du conseil municipal la participation de la fanfare à la fête nationale du 14 juillet.

Monsieur le Président répond affirmativement à la demande qui lui est faite dans des termes très patriotiques qui ont excité les bravos unanimes de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Président lève la séance en donnant rendez-vous aux membres honoraires pour le mois de janvier 1882.

Ainsi fait et délibéré à Saint Priest le 26 juin 1881.

Les Membres du Conseil d'administration

Le Président Le Secrétaire
L. Favard Quinon